Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **AGRI-TH-119**

Système de déshumidification avec air extérieur

1. Secteur d'application
Agriculture : serres maraîchères neuves ou existantes.

2. Dénomination
Mise en place d'un dispositif de déshumidification d'une serre avec de l'air extérieur par une boite de traitement d'air ou corridor et distribution de l'air sous les gouttières de culture.

3. Conditions pour la délivrance de certificats
La mise en place est réalisée par un professionnel.

Le dispositif comporte une ventilation forcée prélevant l'air extérieur avec ou sans récupération en double flux, située en paroi de serre et connectée à une gaine de distribution d'air sous les gouttières de culture.

Le dispositif est piloté de manière automatique à l'aide d'un ordinateur de gestion climatique permettant de visualiser, de contrôler et de piloter le chauffage, la ventilation et l'hygrométrie à l'intérieur de la serre en prenant en compte les données climatiques extérieures et intérieures.

La preuve de la réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'un dispositif de déshumidification avec admission forcée d'air extérieur et/ou double flux débrayable par une boite de traitement d'air ou corridor connectée à une gaine de distribution d'air sous les gouttières de culture ainsi que la surface de serre équipée du dispositif.

A défaut, la preuve de la réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'un dispositif avec ses marque et référence ainsi que la surface de serre équipée du dispositif et elle est complétée par un document issu du fabricant indiquant que le dispositif de marque et référence installé est un dispositif de déshumidification avec admission d'air extérieur comprenant une boite de traitement d'air ou corridor connectée à une gaine de distribution d'air sous les gouttières de culture.

4. Durée de vie conventionnelle
16 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Montant en kWh cumac par m²		Surface de serres équipée du dispositif, en m²
410	X	**S**